

CONDAMNATIONS POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES ILLÉGAUX

par Agir pour les paysages

LE TRIBUNAL d'instance de Mâcon vient de rendre trois jugements condamnant l'une des principales sociétés d'affichage publicitaire ainsi qu'un marchand de quads pour avoir installé des panneaux publicitaires illégaux à Gueugnon et Paray-le-Monial, en Saône-et-Loire. Dans le même temps, plusieurs dizaines de panneaux ont été démontés sur injonction du préfet, saisi par les associations France nature environnement et Agir pour les paysages.

C'est la première fois que la justice condamne directement des sociétés qui exploitent ou bénéficient de panneaux publicitaires illégaux. Le tribunal a justifié la lourdeur de la condamnation infligée à la société Exterion Media en relevant que celle-ci « **ne pouvait ignorer le caractère illicite** » de ses panneaux, dont certains étaient plantés au milieu des champs ! Raymond Léost, pilote du réseau juridique de France nature environnement : « **Nos associations espèrent que ces condamnations vont inciter les sociétés d'affichage à enfin**

respecter la législation sur l'ensemble du territoire national. »

PLUS D'INFOS +++
www.agirpourlespaysages.org



© Agir pour les paysages